



Règlement des Boucles de Gayant cyclistes

Dimanche 29 juin 2025

ARTICLE 1 : Généralités

- **Organisateurs** : la direction des Sports de la Ville de Douai en collaboration avec les Cyclos Randonneurs du Douaisis ;
- **Date de l'événement** : Dimanche 29 juin 2025 ;
- **Lieu de départ et d'arrivée** : Complexe sportif de la Tour Des Dames, Boulevard de la République à Douai ;
- L'inscription vaut acceptation du règlement et des parcours qui peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou de force majeure ou pour toute autre raison qui lui serait imposée par les autorités de tutelle.

ARTICLE 2 : Programmation sportive et tarifs

TARIF UNIQUE: 3€/PARTICIPANT					
ROUTE		VTT		MARCHE	8 km 13km
Découverte	20 km	Initié	30 km		
Initié	35 km	Sportif	50 km		
Sportif	50 km				
Expert	75 km				
Performance	100 km				

ARTICLE 3 : Horaires

- Plage horaire de la manifestation : 7h00 à 14h00 ;
- Pour les ravitaillements : fermeture à 10h30 (ravitaillements intermédiaires) et 13h30 (ravitaillement final) ;
- Inscription sur place de 6h30 à 10h ;
- Horaires de départs libres

ARTICLE 4 : Conditions d'accès

Les Boucles de Gayant cyclistes sont ouvertes à tous, licenciés ou non, seuls ou en groupe.



ARTICLE 5 : Santé et sécurité

- les participants attestent sur l'honneur être apte physiquement pour effectuer l'activité choisie et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité ;
- le port d'un casque homologué, à coque rigide et à la jugulaire fermée est obligatoire pour les activités ROUTE et VTT . Le port de chaussures adaptées est fortement recommandé pour l'activité MARCHE ;
- les participants doivent s'assurer du bon état de fonctionnement de leur vélo, plus particulièrement ce qui a trait aux éléments de sécurité. Un nécessaire de réparation est fortement conseillé pour pallier aux éventuels incidents mécaniques ;
- Les cyclotouristes et les vététistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.
- Sur les éventuels tronçons communs, la priorité restent aux marcheurs. Les chiens devront être impérativement tenus en laisse. Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte accompagnant ;
- La randonnée se déroulant sur des routes ouvertes à la circulation, tout participant, considéré en excursion personnelle, doit se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route. En cas d'infraction, le participant fautif sera seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime, directement ou indirectement.

ARTICLE 6 : Inscriptions

EN LIGNE

- Inscriptions ouvertes du 02/06/2024 à 8h au 26/07/2027 à 00h ;
- Lien d'inscription : <https://in.njuko.com/les-boucles-de-gayant-cyclistes-2025>
- Paiement par carte bancaire uniquement

SUR PLACE

- Inscriptions ouvertes entre 6h30 et 10h
- Lieu : Complexe sportif de la Tour des Dames Boulevard de la République à Douai
- Paiement en espèces ou par chèque



**Une autorisation parentale ou d'un représentant légal
doit obligatoirement être fournie et jointe à l'inscription**





ARTICLE 7 : Retrait des plaques de cadre

- A retirer uniquement le jour de l'épreuve sur le village (Complexe sportif de la Tour des Dames) ;
- Présentation obligatoire d'une carte d'identité si l'inscription a été faite en ligne ;
- La plaque de cadre devra être attachée sur le guidon du vélo de façon visible.

ARTICLE 8 : Ravitaillement

Les organisateurs proposent :

- VTT : 1 ravitaillement intermédiaire pour les parcours INITIE et SPORTIF ;
- ROUTE :
 - o 1 ravitaillement intermédiaire pour les parcours INITIE et SPORTIF ;
 - o 2 ravitaillements intermédiaires pour les parcours EXPERT et PERFORMANCE ;
- MARCHE : 1 ravitaillement intermédiaire pour les parcours ;
- **POUR TOUS : 1 ravitaillement final.**

ARTICLE 8 : Médical

En cas de problème majeur sur les parcours, les numéros de téléphone à composer, en plus du 15, 18 ou 112 sont :

- **Walter** au 06.78.41.44.01 - **Nicolas** au 06.07.96.22.50

ARTICLE 9 : Assurance

Pour cette épreuve, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrit auprès de la compagnie SMACL 141 Avenue Salvador Allende 79000 NIORT contrat n°20638/H. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel. La participation aux Boucles de Gayant cyclistes se fait donc sous l'entière responsabilité des participants.

ARTICLE 10 : Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en ne jetant aucun déchet, papier, objet ailleurs que dans les lieux prévus à cet effet (poubelles publiques ou sur le lieu des ravitaillements).

ARTICLE 11 : Images et données informatiques

Tout participant inscrit accepte que son adresse soit enregistrée dans un fichier informatique. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ce fichier (CNIL). Les participants cèdent leur droit à l'image aux organisateurs et la libre réutilisation des photos, vidéos, enregistrements sonores et tous renseignements à la ville de Douai.

ARTICLE 12 : Annulation de l'événement

Dans le cas de l'annulation de l'événement, pour cas de force majeure, pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, ou si un participant se trouvait dans l'impossibilité de participer, quel que soit le motif, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué.